

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Séance du jeudi 22 novembre 2012

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Dossier n° 104

Création d'un ensemble commercial de 3 500 m² comprenant 5 magasins de 700 m² chacun (1 alimentaire, 2 culture-loisirs et 2 équipement de la maison), 208-210, rue du Clair Bocage, parc d'activités économiques Beaupuy 1 à MOUILLERON LE CAPTIF.

Demandeur : Sarl CCY INVESTISSEMENTS, promoteur (M. Yannick COUGNAUD), 25, rue du Petit Paris 85180 CHÂTEAU D'OLONNE.

Décision de la CDAC :	ACCORD	
Nombre de votants :	8	
Ont voté OUI : 8	NON :	ABSTENTION:

Dossier n° 103

Extension d'un ensemble commercial par création de 6 magasins du secteur non-alimentaire sur 2 358 m², pôle commercial d'INTERMARCHÉ, boulevard Edison à LA ROCHE SUR YON.

Demandeur : SCCV FONCIERE CHABRIERES, propriétaire – 24, rue Auguste Chabrières 75015 PARIS.

Décision de la CDAC :	ACCORD	
Nombre de votants :	8	
Ont voté OUI : 8	NON :	ABSTENTION: